

4 ALBERT EMBANKMENT
LONDRES SE1 7SR

Téléphone : +44 (0)20 7735 7611

Télécopieur : +44 (0)20 7587 3210

Lettre circulaire n° 4957
15 janvier 2025

Destinataires : Tous les Membres de l'OMI
Organisation des Nations Unies et institutions spécialisées
Organisations intergouvernementales
Organisations non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif auprès
de l'OMI

Objet : **Forum en ligne permettant de mettre en commun les meilleures
pratiques en matière de sécurité des transbordeurs effectuant des
voyages nationaux**

L'OMI attache beaucoup d'importance à la sécurité des transbordeurs effectuant des voyages nationaux. Elle contribue à des activités de coopération technique, à des projets, à l'élaboration de règles types et à différentes initiatives, y compris des études approfondies fondées sur la méthode de l'évaluation formelle de la sécurité (FSA) de l'OMI dans les États Membres qui se sont portés volontaires et la mise au point de manuels explicatifs et de ressources de formation en ligne.

L'Organisation travaille de longue date avec les États Membres, des organisations intergouvernementales internationales et régionales et des parties prenantes du secteur pour promouvoir la sécurité des transbordeurs effectuant des voyages nationaux. Les travaux qu'accomplit l'Organisation par l'intermédiaire du Comité de la sécurité maritime, avec l'appui des États Membres et des organisations internationales, ont mené à l'adoption, en avril 2022, des Règles types relatives à la sécurité des transbordeurs effectuant des voyages nationaux (résolution MSC.518(105)). La sécurité des transbordeurs effectuant des voyages nationaux est l'une des priorités thématiques du Programme intégré de coopération technique.

Conformément aux priorités thématiques, et grâce au financement de la Lloyd's Register Foundation (LRF), l'OMI, en collaboration avec ses partenaires en matière de renforcement des capacités et des connaissances, à savoir l'Institut de droit maritime international (IMLI) et l'Université maritime mondiale (UMM), appuie actuellement un programme de travail qui vise à améliorer à long terme la sécurité des transbordeurs effectuant des voyages nationaux. Le programme, qui prend sa source dans les Règles types relatives à la sécurité des transbordeurs effectuant des voyages nationaux, permettra de mener des consultations, de mieux faire connaître et comprendre les Règles, de renforcer l'adhésion à ces règles et de faciliter leur adoption, leur mise en œuvre et le contrôle de leur application, y compris faciliter l'amélioration de la sécurité par des voies non réglementaires.

Le projet repose sur une approche globale et sur la participation d'un vaste éventail de parties prenantes concernées afin d'obtenir l'effet escompté en matière de sécurité. Dans ce contexte, il est proposé de créer un forum en ligne permettant de mettre en commun les meilleures pratiques en matière de sécurité des transbordeurs effectuant des voyages nationaux, ce qui constitue l'une des principales activités que l'OMI mène dans le cadre du projet.

Le succès de cette initiative destinée à concevoir et promouvoir un forum en ligne sur les meilleures pratiques nécessite que toutes les parties prenantes concourent à la mise en commun de leurs meilleures pratiques pouvant contribuer à améliorer la sécurité des transbordeurs effectuant des voyages nationaux.

Le Secrétaire général souhaiterait donc inviter toutes les parties prenantes à prendre part à l'initiative en mettant en commun des meilleures pratiques pouvant contribuer à améliorer la sécurité des transbordeurs effectuant des voyages nationaux, afin de créer un forum mondial en ligne.

Les parties prenantes sont invitées à envoyer leurs contributions par courriel à l'adresse safety@wmu.se, le **30 avril 2025 au plus tard**. Des directives relatives à l'examen et à la soumission des meilleures pratiques figurent en annexe au présent document. Pour toute question ou tout renseignement complémentaire, les parties prenantes sont priées d'envoyer un courriel à M. Anish Hebbar à l'adresse suivante : safety@wmu.se.

En outre, les États Membres sont invités à utiliser, par l'intermédiaire de leur administrateur national des comptes Web de l'OMI ou la personne autorisée par l'administrateur, les moyens de notification offerts par le Système mondial intégré de renseignements maritimes (GISIS), notamment le module du GISIS consacré aux instruments non obligatoires, pour notifier qu'ils mettent en œuvre à titre volontaire les Règles types relatives à la sécurité des transbordeurs effectuant des voyages nationaux ([résolution MSC.518\(105\)](#)).

ANNEXE

DIRECTIVES RELATIVES À L'EXAMEN ET À LA SOUMISSION DES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES TRANSBORDEURS EFFECTUANT DES VOYAGES NATIONAUX

Qu'est-ce qu'une meilleure pratique en matière de sécurité des transbordeurs effectuant des voyages nationaux ?

Une "meilleure pratique" en matière de sécurité des transbordeurs effectuant des voyages nationaux peut être décrite comme une méthode, une technique ou un processus qui offre systématiquement de bons résultats en comparaison avec d'autres approches.

Il devrait s'agir d'une pratique dont l'efficacité en matière de réduction du risque, d'amélioration de la sécurité des passagers et de l'équipage ou de renforcement de la fiabilité opérationnelle est prouvée.

Quelles sont les caractéristiques d'une meilleure pratique ?

Pour recenser plus facilement les meilleures pratiques et les notifier, il est possible d'utiliser les critères suivants :

- Efficacité – la pratique apporte des améliorations en matière de sécurité des transbordeurs;
- Rentabilité – la pratique permet d'atteindre les objectifs en matière de sécurité selon un bon rapport coût/efficacité et d'une façon qui est économe en ressources et durable;
- Conformité – la pratique respecte ou surpasse les prescriptions applicables;
- Innovation – la pratique représente un progrès en matière de sécurité des transbordeurs ou constitue une solution unique à un problème en la matière;
- Effet étayé par des documents – il est possible de montrer au moyen de données ou d'une étude de cas que la pratique a des effets positifs en matière de sécurité (par exemple, réduction du nombre d'incidents ou d'accidents); et
- Inclusivité – selon le cas, la pratique répond aux besoins divers des passagers et de l'équipage, y compris aux besoins des personnes ayant des besoins spéciaux.

Quels sont les formats disponibles pour mettre en commun les meilleures pratiques ?

- **Démonstrations vidéo et tutoriels**
 - Les vidéos permettent de montrer en images comment fonctionne une pratique, ce qui facilite la compréhension des processus, de l'utilisation des équipements ou des protocoles d'urgence.
 - Éléments à inclure : guides pas à pas – vidéos passant en revue les procédures telles que les exercices d'évacuation d'urgence, l'utilisation des équipements de sécurité ou les protocoles relatifs aux réunions d'information à l'intention des passagers.

- **Exemples de pratiques qui ont fait leurs preuves et études de cas**
 - Les exemples de pratiques qui ont fait leurs preuves illustrent de manière concrète la façon dont une meilleure pratique a permis d'améliorer la sécurité, de réduire le nombre d'incidents ou d'accroître le degré de confiance des passagers.
 - Éléments à inclure :
 - une description d'un problème de sécurité rencontré par l'organisme de réglementation, la compagnie ou l'exploitant du transbordeur (par exemple, un historique des incidents causés par la surcharge ou la nécessité d'une meilleure préparation aux situations d'urgence); et
 - un aperçu des meilleures pratiques, telles qu'une politique rigoureuse de prévention de la surcharge, une formation améliorée de l'équipage ou la mise en place d'une technique de contrôle de la sécurité.

- **Brefs récits fournissant des modèles à suivre**
 - De brefs récits offrent un cadre narratif aux meilleures pratiques, ce qui les rend plus faciles à raconter et à retenir. Les récits en question peuvent mettre en évidence des mesures ou pratiques courantes modestes mais significatives qui ont une incidence positive en matière de sécurité.
 - Éléments à inclure : mises en situation – récit d'une situation dans laquelle une pratique en matière de sécurité s'est avérée cruciale, par exemple une évacuation réussie grâce à un équipage bien formé.

- **Exemples d'application des moyens technologiques aux fins du renforcement de la sécurité**
 - L'objectif serait d'illustrer la manière dont certains moyens technologiques peuvent renforcer la sécurité et améliorer l'efficacité opérationnelle.
 - Éléments à inclure :
 - une brève description de la technologie (par exemple, un nouveau système GPS, une surveillance météorologique en temps réel ou des outils de comptage des passagers);
 - une explication de la manière dont la technologie est appliquée dans les opérations quotidiennes (par exemple, alertes météorologiques pour éviter une mer agitée, suivi en temps réel des passagers pour éviter la surcharge);
 - un aperçu de son effet, tel qu'une amélioration de la prise de décision, des temps de réaction plus rapides ou une précision accrue en matière de comptage des passagers; et
 - des conseils ou recommandations concernant des moyens technologiques similaires.

Directives supplémentaires pour la mise en commun des meilleures pratiques

- Les vidéos et récits devraient être simples et compréhensibles pour l'ensemble du personnel, notamment des exploitants et des organismes de réglementation.
- Dans la mesure du possible, il faudrait inclure des chiffres ou des observations afin d'illustrer l'effet obtenu, par exemple "X % de réduction des incidents" ou "50 % de temps d'évacuation en moins".
- Il faudrait indiquer comment d'autres organismes de réglementation, compagnies, exploitants de transbordeurs, etc. pourraient mettre en œuvre des pratiques similaires dans le cadre de leurs propres activités.
- S'agissant des vidéos, il faudrait inclure des légendes, des diagrammes ou des animations afin de simplifier les points complexes.
- S'agissant des récits, il faudrait inclure, dans la mesure du possible, de brèves infographies ou des photographies originales et non publiées auparavant. Les photographies devraient être de haute résolution (5 Mo au minimum).
- Il faudrait soumettre des supports originaux et non publiés auparavant.
- Dans la mesure du possible, les meilleures pratiques devraient être présentées de manière précise et concise.

Comment soumettre les meilleures pratiques ?

Les parties prenantes sont invitées à soumettre leurs contributions à l'adresse safety@wmu.se, en indiquant le nom complet, l'adresse complète, l'adresse électronique et les coordonnées de l'expéditrice ou de l'expéditeur.

Que se passe-t-il une fois que les contributions ont été soumises ?

Toutes les contributions seront dûment prises en compte.

Une sélection des meilleures pratiques sera mise en ligne sur le forum.

Comment poser des questions ou obtenir des précisions ?

Pour toute question ou tout renseignement complémentaire, les parties prenantes sont priées d'envoyer un courriel à M. Anish Hebbar à l'adresse suivante : safety@wmu.se.